

# IMMIGRATION ET INSÉCURITÉ : UN MYTHE DURABLE

## UNE CONFUSION ENTRE CORRÉLATION SPATIALATÉ ET CAUSALITÉ

Les recherches menées sur le sujet ne permettent pas d'établir un lien entre immigration et délinquance

8% des personnes mises en cause pour homicide sont étrangères en 2023, soit autant que la part de population étrangère vivant en France (7,7%)

La part des immigré·es augmente, mais les homicides et la plupart des **délits graves** diminuent depuis 40 ans.

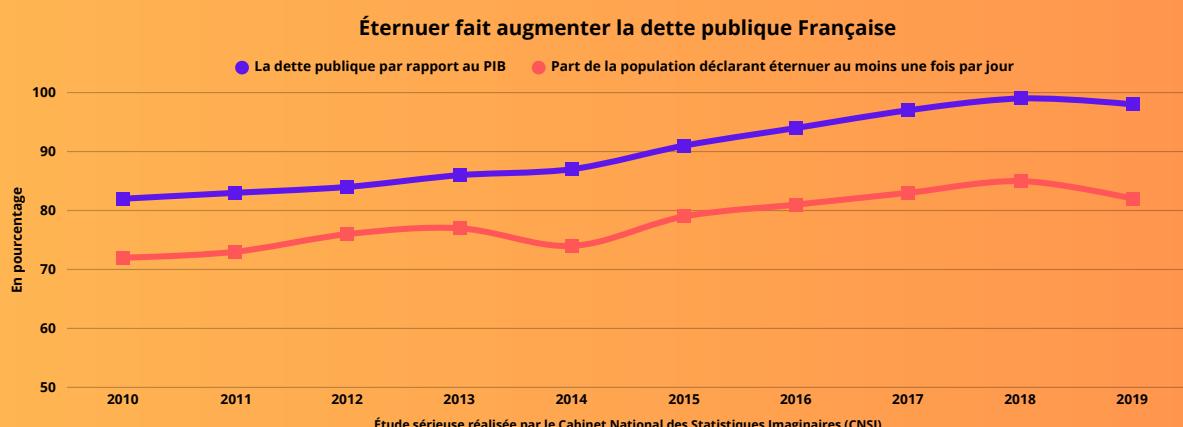
Les immigré·es ne sont **pas plus violent·es**. Les différences s'expliquent par des **facteurs sociaux et territoriaux** (lieu de résidence, conditions de logement...), et non culturels ni ethniques...

98,7 % des condamnations des personnes étrangères sont des délits (et non des crimes)

**Délit** : absence de papiers, emploi illégal, conduite sans permis ...

**Crime** : agression, homicide, violence physique, viol ...

## Exemple d'erreur classique:



UNE CORRÉLATION SUGGÈRE UN LIEN, UNE COÏNCIDENCE  
N'EST QU'UN HASARD.

Selon le rapport annuel de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) de 2020, **52%** des Français·es pensent que "l'immigration est la principale cause de l'insécurité", soit la **3ème cause de préoccupation** ...

... Pourtant, le **sentiment d'insécurité** en France est **stable depuis plus de 15 ans**, en moyenne autour de **11 %** de la population pour ce qui est de "se sentir en insécurité dans son quartier ou village".

Ce paradoxe pourrait s'expliquer par des changements de ligne éditoriale des médias d'information accompagnés d'une montée des discours politiques anxiogènes.

## Insécurité pour qui ?

Les femmes, les personnes à faible revenu, celles au chômage ou celles issues de la migration ont tendance à **se sentir plus en insécurité** que d'autres catégories de population.

Selon de nombreuses études, les politiques migratoires conduisent à une immigration irrégulière car la **sécurité est orientée autour des États** plutôt que sur les personnes migrantes → les États deviennent sources d'insécurité pour les personnes en migration. Ainsi, la politique migratoire tente de compliquer l'obtention de titres de séjour, ce qui "fabrique" des personnes sans statut légal. On parle donc "**d'illégalisation**" et non pas "d'illégalité".

Certaines personnes en migration sont **renvoyées** dans des pays où elles ne sont pas en sécurité et où leurs **droits fondamentaux sont bafoués**. Le "**refoulement**" des personnes qui demande d'asile est **interdit** par le droit international (Art.33 de la Convention relative aux réfugiés). Les expulsions vers des pays en guerre dérogent aux principes de l'État de droit.

Celles et ceux qui ne sont pas rapatrié·es subissent des **discriminations** et rencontrent des **difficultés lors des démarches administratives**, qu'ils et elles doivent continuer à faire même si le titre de séjour leur est nié.

→ Une insécurité pour celles et ceux sans papiers et issus de la migration, qui vivent sous la **menace constante d'un renvoi**, alors que nombre d'entre elles et eux **travaillent et cotisent pour l'État**.

## Pourquoi cette impression de corrélation entre insécurité et étrangers ?

Les personnes étrangères ou issues de l'immigration subissent des **traitements discriminatoires** et sont susceptibles de subir **davantage de contrôles**. Celles et ceux qui commettent des infractions ont donc plus de probabilité d'être pris sur le fait accompli. Ces infractions sont très souvent **non liées aux questions sécuritaires** et peuvent être des **problèmes administratifs** ou des **infractions uniquement possibles par les immigré·es** (impossibilité de se présenter au guichet, infractions liées au fait d'être sans papier...).

De plus, les étranger·ères sont proportionnellement plus amené·es à être condamné·es à de la prison que les nationaux : la **précarité juridique et sociale des étranger·ères** y joue un rôle déterminant.

Les infractions les plus courantes sont liées à la pauvreté et aux conditions de vie... Or, les immigré·es et leurs descendant·es sont **surreprésenté·es parmi les catégories socio-économiques les moins favorisées**.

## IMPOSSIBILITÉ D'ÉTABLIR UN LIEN ENTRE IMMIGRATION ET INSÉCURITÉ :

### Quelles variables influencent le taux de criminalité ?

4 variables principales : sexe, âge, catégorie socio-économique, niveau de formation et/ou nationalité dans certains cas.

### Qui sont les personnes en migration condamnées ?

Principalement des jeunes et des hommes (partie de la population française la plus criminogène).

Beaucoup de personnes immigrées arrivent en ayant vécu un parcours parfois brutal (pays en guerre, parcours migratoire violent...) → leur santé mentale peut être affectée et elles sont plus susceptibles d'avoir internalisé des mécanismes de brutalité.

Pour les immigré·es n'arrivant pas de pays en guerre : la nationalité n'est pas une variable qui fait varier le taux de criminalité.

**Au lieu de pointer du doigt l'immigration, il y a un réel enjeu dans l'intégration des personnes immigrées à travers des dispositifs d'accueil, l'éducation, le logement et l'accès au travail afin de réduire les inégalités sociales et territoriales.**

- Human Development Report, 1994
- Ministère de l'intérieur, *Insécurité et délinquance en 2023*
- Speranta Dumitru, *La production de l'immigration irrégulière en France : une question d'insécurité humaine*, 2018
- INSEE
- Ministère de la Justice, 2021
- Direction générale du Travail, 2021
- La Cimade
- <https://asile.ch/prejuge/criminalite/1-le-point-de-vue-dun-criminologue/>
- <https://desinfoxmigrations.fr>

## SOURCES

**Insécurité humaine** : insécurité économique, alimentaire, sanitaire, de l'environnement, personnelle, de la communauté, politique (Human Development Report, 1994).